Se former référent APS : le déclic qui ouvre l'EHPAD sur son territoire

Médico-social

Date de publication : 25 septembre 2026

Généralités

Objectif :

Montrer que la formation de référent APS constitue un levier d'action à part entière : elle permet au professionnel désigné de dépasser l'animation interne pour développer un réseau, nouer des partenariats locaux et fédérer plusieurs établissements autour de projets collectifs inter-EHPAD, au bénéfice du lien social des résidents et de l'ouverture territoriale de l'établissement.

- Missions du décret couvertes par cette bonne pratique :
Mission obligatoire – information : communication interne auprès des équipes et des résidents, diffusion sur les supports internes du groupe.
Mission facultative – partenariats locaux : mise en réseau avec l'EHPAD Marie Saint-Frai, lien avec Siel Bleu et le Conseil départemental.
Mission facultative – projets d'activités collectives : organisation d'Olympiades inter-établissements.
Mission facultative – personne ressource : appui aux aides-soignantes sur la mobilisation quotidienne des résidents.
Mission facultative – dynamiques territoriales : amorce d'un maillage inter-EHPAD à l'échelle du département.

1. Le point de départ : un animateur seul face à l'APS

Maxime Teulou est animateur professionnel depuis 2002 et exerce en EHPAD depuis près de dix ans, dont deux ans et demi à l'EHPAD Courtaou de Bigorre (89 résidents, Hautes-Pyrénées). L'établissement accueille deux publics aux besoins distincts : une unité de personnes handicapées vieillissantes (PHV) — des personnes venues d'ESAT ou de foyers de vie, plus jeunes, relevant du handicap — et une unité protégée Alzheimer, relevant davantage de la dépendance.

Les séances de gym douce étaient jusque-là assurées par un intervenant extérieur (Siel Bleu). La subvention n'ayant pas été reconduite, l'animateur a repris ces interventions en interne et propose aujourd'hui gym douce, boccia et jeux d'adresse, tout en incitant les aides-soignantes à mobiliser les résidents au quotidien.

C'est cette reprise en interne qui a motivé la demande de formation : sécuriser ses pratiques et « ne pas proposer n'importe quoi ». Les activités existaient donc déjà. Ce qui manquait, c'était tout le reste de la mission de référent APS : le lien avec l'extérieur, les partenariats, la recherche d'appuis, la visibilité de la fonction auprès des équipes.

2. La formation suivie

Le référent a suivi la formation « Référent APS en ESSMS » dispensée par Siel Bleu : une formation courte, gratuite, ouverte à tout salarié d'établissement ou service médico-social sans prérequis, et animée par un enseignant en Activité Physique Adaptée.

Trois de ses contenus éclairent directement les missions décrites dans cette fiche : l'analyse du décret et la distinction entre APS et APA, qui cadrent le périmètre du référent ; l'identification des acteurs du champ des APS et des interlocuteurs vers qui se tourner sur un territoire ; et un travail sur la posture de référent par mises en situation. Le volet proprement sportif — bienfaits de l'activité physique, repères par public — n'occupe qu'une part du programme.

Le déroulement suivi ici s'est étalé sur deux sessions, en octobre 2025 puis fin mars 2026, séparées par une intersession d'échanges par messagerie, avec un groupe de quatre professionnels de structures différentes du département et la production d'un événement sportif commun comme fil rouge.

3. Ce que la formation a changé : quatre plus-values pour la mission de référent

Plus-value n°1 – Sortir de l'isolement professionnel

Avant la formation, le référent APS ne connaissait pas d'homologue soutenant de projet autour des activités sportives sur son territoire. La formation a mis autour de la même table quatre référents APS de structures différentes, dont l'ergothérapeute à l'EHPAD Marie Saint-Frai (Tarbes). C'est là que le lien entre les deux établissements s'est noué.

« L'avantage que nous a apporté la formation APS, c'est que ça nous a permis d'entrer en contact avec d'autres intervenants. »

Plus-value n°2 – Ouvrir un carnet d'adresses territorial

Le repérage des acteurs du champ des APS et des interlocuteurs mobilisables sur un territoire constitue l'un des apports de la formation. Il a ici produit un effet immédiat : la référente des activités individuelles Siel Bleu sud-ouest (Julie Morlat), qui coordonne et développe les interventions physiques adaptées personnalisées, a transmis au groupe le contact du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Le référent a mené la démarche lui-même — appel, prise de rendez-vous, récupération sur place — et obtenu une dotation en lots et goodies pour la journée. Un contact donné en formation s'est ainsi transformé en soutien institutionnel concret.

Plus-value n°3 – Passer de l'activité interne au projet partagé

La mise en situation prévue par la formation devait aboutir à un événement commun aux quatre structures. L'éloignement géographique a conduit le groupe à le scinder en deux événements distincts : l'un vers Castelnau-Magnoac, à l'est du département, l'autre à Tarbes avec l'EHPAD Marie Saint-Frai. La formation n'a donc pas seulement créé la rencontre : elle a imposé un livrable, et ce livrable est devenu les Olympiades.

Plus-value n°4 – Donner un nom et un cadre à une fonction transversale

L'analyse du décret a explicité le périmètre de la mission : informer, mais aussi nouer des partenariats locaux, déployer des projets collectifs, devenir une personne ressource pour les équipes. Elle a aussi levé une confusion présente dès l'inscription — le professionnel cherchait une formation d'intervenant en activité physique adaptée, deux objets bien distincts.

Le référent a ainsi assumé un rôle de coordination interne auprès des aides-soignantes sur la mobilisation quotidienne des résidents et la prévention des chutes, en appui des séances de sensibilisation mensuelles de Siel Bleu.

Le référent APS a documenté et diffusé l'événement : article et photos à la presse locale, publication sur la plateforme interne Raison d'être, diffusion sur le réseau VYV3 et sur LinkedIn. Un retour d'expérience utile : le jour J, le passage du Tour de France dans le département a mobilisé presse et élus ailleurs. La valorisation a donc été faite a posteriori, par envoi de contenus prêts à publier — une parade simple et reproductible.

Etapes de mise en oeuvre

1. Reprise en interne des séances d'activité physique après l'arrêt de la subvention de l'intervenant extérieur, et demande de formation pour sécuriser les pratiques.
2. Inscription à la formation de référent APS dispensée par Siel Bleu – première session en octobre 2025.
3. Rencontre et mise en réseau, pendant la formation, avec les trois autres référents APS du département, dont l'ergothérapeute de l'EHPAD Marie Saint-Frai.
4. Co-construction du projet d'Olympiades comme mise en situation de la formation ; arbitrage géographique conduisant à deux événements distincts.
5. Recherche de soutiens : sollicitation du Conseil départemental à partir du contact transmis en formation ; obtention d'une dotation en lots.
6. Seconde session de formation (fin mars 2026) et poursuite des échanges en inter-session.
7. Préparation opérationnelle : sélection de 6 résidents (PHV et unité protégée), mobilisation d'une aide-soignante accompagnatrice, logistique et transport, choix des ateliers.
8. Déroulement de la journée d'Olympiades à l'EHPAD Marie Saint-Frai (9 juillet 2026).
9. Valorisation interne et externe : presse locale, plateforme Raison d'être, réseau VYV3, LinkedIn.
10. Programmation du « match retour » avant la fin de l'année et ouverture envisagée à d'autres établissements du territoire.

Essaimage

Les principaux leviers

-Inscrire le référent APS à une formation dédiée.
-Privilégier les formats inter-structures. La rencontre entre pairs produit autant de partenariats que le contenu lui-même : c'est elle qui a fait naître les Olympiades.
-Exploiter systématiquement les contacts transmis en formation. Ils ne valent que si le référent décroche son téléphone au retour. C'est ce geste, et lui seul, qui a produit le soutien du Conseil départemental.
-Traiter la mise en situation comme un vrai projet. Le livrable pédagogique devient un projet au sein de l'établissement si on le décide.
-Commencer petit et sur un format « match retour ». Deux établissements, six résidents chacun, trois ateliers simples. La réciprocité garantit la reconduction.
-S'appuyer sur des activités peu coûteuses et transposables. Boccia, jeux d'adresse, parachute : adaptables aux publics PHV comme aux troubles cognitifs.
-Préparer la valorisation en amont et prévoir un plan B. Contenus prêts à envoyer à la presse et aux réseaux internes si l'actualité locale capte l'attention le jour J.

Les principaux freins

-Lisibilité de la fonction. Le référent constate que les équipes soignantes distinguent mal son rôle de référent APS de son métier d'animateur. Une lettre de mission, une présentation en réunion d'équipe et un temps dédié identifié lèvent en partie ce frein.
-Fragilité budgétaire de l'offre d'APS. La perte de subvention pour un prestataire externe peut faire disparaître l'offre si aucun professionnel interne n'est en mesure de la reprendre : un référent formé constitue précisément cette sécurité.
-Logistique inter-établissements. Transport des résidents et synchronisation des calendriers entre structures.
-Calendrier et concurrence médiatique. La journée a coïncidé avec le passage du Tour de France dans le département : ni presse ni élus n'ont pu se déplacer. Vérifier l'agenda local avant de fixer la date.
-Pérennité de la mobilisation des équipes. Le référent maîtrise la reconduction de l'événement, qui relève de l'animation ; l'implication durable des aides-soignantes dans la mobilisation quotidienne reste, elle, à consolider.

Témoignages

> *« Bien que je dispose déjà des compétences d'animation pour organiser des séances sportives, la formation de référent APS dispensée par Siel Bleu a agi comme un véritable levier. Elle m'a permis de rencontrer une référente d'un autre établissement et de co-construire un projet d'Olympiades. Cela prouve que le rôle de référent APS dépasse l'animation interne : c'est un vecteur de maillage territorial, de recherche de soutiens auprès d'acteurs comme le Conseil Départemental et de valorisation pour nos résidents. »*
>
> **Maxime TEULOU, Animateur et référent APS (EHPAD Courtaou de Bigorre)**

> *« La réalisation des olympiades n'a pas été des plus simples pour moi car n'ayant pas d'expérience dans la création ou l'animation de séance d'animation. Toutefois, être référente APS m'a permis d'acquérir des connaissances sur les personnes ressources dans le développement des rencontres inter-structures. Cela a permis d'apprendre ce qu'était l'activité sportive.*
>
> *Projet qui est très enrichissant et satisfaite d'avoir pu participer à cette formation proposée par Siel Bleu. »*
>
> **Sophie LACOUSTASSE, Ergothérapeute (EHPAD Marie Saint-Frai)**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

maxime.teulou@vyv3.fr

Les ressources

L'établissement

Date de mise en œuvre : 9 juillet 2026

Durée du projet : 9 mois

EHPAD Courtaou de Bigorre, EHPAD du groupe VYV3 Terres d'Oc 65310

Type de structure : Médico-social / Privé à but non lucratif

Obligation réglementaire : Oui

La désignation d'un référent APS est obligatoire dans chaque ESMS depuis la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France (art. L. 311-12 du CASF).
Décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023 (art. D. 311-40 du CASF)

Déclenchement
L'arrêt du financement de l'intervenant extérieur a conduit l'animateur à reprendre les séances d'activité physique et à demander une formation pour sécuriser ses pratiques. L'offre disponible était celle de référent APS, alors récemment créée. C'est cette formation, et la rencontre entre professionnels qu'elle a provoquée, qui ont fait émerger la volonté partagée de créer du lien inter-établissements.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

9/10

Remplace une pratique existante

Les impacts

Sur l'environnement : Non évalué

Temps

Oui, à deux niveaux : le temps de formation et le temps de préparation des Olympiades. Durée de la formation : Une journée de 7 heures en présentiel, regroupant des professionnels de structures différentes (inter-établissement). La session principale de formation en salle (théorie, rôle du décret, études de cas concrets) est complétée par un temps de suivi ou de retour d'expérience (planifié ultérieurement) pour valider l'application concrète du projet APS dans l'établissement.

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Oui. Animateur et référent APS (EHPAD Courtaou de Bigorre) ; ergothérapeute et référente APS (EHPAD Marie Saint-Frai) ; une aide-soignante accompagnatrice par établissement.

Beaucoup

Des compétences en interne

Oui. Gestion de projet, coordination, animation sportive adaptée, connaissance fine des publics PHV et Alzheimer. À noter : ces compétences préexistaient – la formation les a orientées vers l'extérieur.

Beaucoup

Des compétences externes (prestations externes)

Oui. Siel Bleu, organisme de formation des référents APS et appui méthodologique. Siel Bleu intervient également toujours 1 fois par mois pour assurer des séances de sensibilisation auprès des équipes (prévention des chutes, mobilisation des résidents).

A considérer

Des équipements, du matériel

Oui. Matériel d'activités adaptées : boccia, Siropong / Aquapong, parachute.

A considérer

Des financements (internes et externes)

Formation : aucun coût pédagogique. Journée d'Olympiades : dotation en lots du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées.

Peu

La rencontre s'est tenue à l'échelle du département, en proximité, ce qui limite les déplacements par rapport à un événement régional ou national.

Sur les professionnels : Impacts positifs

Création d'une dynamique de réseau entre référents APS de structures différentes ; échange de pratiques entre un animateur et une ergothérapeute, deux professionnels qui n'auraient pas travaillé ensemble sans la formation ; sensibilisation continue des aides-soignantes à la mobilisation quotidienne des résidents.
4 référents APS formés ensemble, 2 établissements engagés dans la journée, 2 professionnels mobilisés par structure le jour J.

Sur les usagers : Impacts positifs

Rupture de la routine et de l'isolement institutionnel ; plaisir de rencontrer des résidents d'un autre établissement ; découverte de nouvelles pratiques adaptées, dont certaines ont été reprises ensuite dans l'établissement (le Siropong) ; valorisation des résidents, y compris des publics PHV et Alzheimer rarement associés à des événements sportifs inter-structures.
12 résidents participants (6 par établissement), 3 ateliers, 1 journée complète.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Clarification et valorisation du rôle de référent APS au sein de la structure ; formalisation d'un réseau inter-EHPAD réutilisable pour de futurs événements ; posture de référent permettant de dépasser le cadre de l'animation interne pour construire un maillage territorial durable.
1 partenariat inter-EHPAD actif, 1 événement réalisé, 1 renouvellement programmé.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

La formation n'a représenté aucun coût pédagogique pour l'établissement. En retour, la mission de référent APS a permis d'aller chercher des ressources externes : appui logistique de Siel Bleu et dotation en lots du Conseil départemental. Le référent formé a également permis de maintenir une offre d'APS en interne malgré l'arrêt du financement de l'intervenant extérieur.

Parties prenantes associées

- ☐ Direction
- ☐ Administration
- ☐ Services techniques
- ☑ Professionnels
- ☑ Bénéficiaires
- ☑ Tutelles
- ☑ Autres : Siel Bleu, Organisme de formation et prestataire, EHPAD Marie Saint-Frai (partenaire), Groupe VYV3 (relais de communication)

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Valorisation des pratiques sportives pour tous dans le cadre du projet d'animation.